

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 SEPTEMBRE 2025

Délégués Titulaires présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, BOITEAU Delphine, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, GOVAERT Anne, RAMBAUD Olivier,

Délégués Titulaires absents : GODARD Sophie, REGNIER Benjamin,

Secrétaire d'assemblée : BERTRAND Elisabeth

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du conseil du 8 juillet 2025.

2- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

DATE	NUMERO	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
09/07/2025		Entretien salles de la Cité et du Foyer 3ème Trim. 2025	Ln'Net	616,00 €
24/07/2025		Rénovation réseau éclairage public	SYDEV	13 124,00 €
05/08/2025		Renouvellement de la concession K 175 dans le cimetière communal		
01/09/2025		Réfection statue Saint Jacques	Jefco Peintures	371,94 €

3- Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien du Département au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

La municipalité souhaite profiter de cette opportunité pour engager des actions destinées à améliorer la sécurité et le confort des usagers de la route départementale n° 11. En ce sens, la commune prévoit l'installation d'un radar pédagogique rue de la Poterne.

Le montant estimé de l'opération s'élève à 3 064,80 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire a sollicité une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

4- Demande de subvention PCC (Renouvellement et mise à jour circuit des fontaines, changement porte sacristie)

Monsieur le Maire rappelle que les communes homologuées petites cités de caractère peuvent déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement d'espaces publics ainsi que sur les travaux extérieurs des bâtiments communaux.

Les projets de renouvellement et mise à jour du circuit des fontaines ainsi que le changement de la porte de la sacristie s'insèrent dans les projets susceptibles d'être soutenus par ces fonds.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des aménagements communaux auprès de la Région pour les travaux cités ci-dessus :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
CIRCUIT DES FONTAINES	12 519,00 €	Région Pays de la Loire - PCC	4 120,20 €	30,00 %
Renouvellement et mise à jour	12 519,00 €	Communauté de Communes - Fonds de concours	3 755,70 €	27,35 %
SACRISTIE	1 215,00 €			
Changement porte	1 215,00 €			
		Sous-total	4 120,20 €	30,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	9 613,80 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	9 613,80 €	70,00 %
Total dépenses	13 734,00 €	Total Recettes	13 734,00 €	100,00 %

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** de solliciter la subvention de la Région des Pays de la Loire pour les travaux de renouvellement et mise à jour du circuit des fontaines ainsi que le changement de la porte de la sacristie
- **AUTORISE** à solliciter une autorisation de commencement des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

5- Convention de prestation pour l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie à intervenir avec l'AMPCV

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) représente un enjeu majeur de sécurité pour la population et l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal. Aussi, la Commune a souhaité engager la réalisation d'un Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de la Vendée (85) d'août 2017.

L'objectif du schéma communal est d'améliorer l'état de la couverture de DECI de la commune. Basé sur une analyse de risque, il doit permettre à la commune d'identifier les solutions ou aménagements à réaliser, de planifier ses investissements en matière de DECI et d'accompagner le développement de la commune.

L'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée (AMPCV) en partenariat avec le SDIS et Vendée Eau a mis en place une cellule d'appui à l'élaboration des SCDECI auprès des communes. Celle-ci a pour vocation d'accompagner les communes en

mobilisant du personnel des partenaires qui ait la capacité d'intervenir et partager leur expertise chacun dans leur champ de compétence respective.

Vu l'article L 2213-32 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu les articles L 2225-1 à L 2225-4 du CGCT portant sur la gestion de l'eau pour la DECI

Vu les articles R 2225-1 à R 2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie.

Vu l'arrêté n°INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté préfectoral n°25/CAB/541 du 18 juillet 2025 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

Considérant, d'une part le besoin de la commune de réaliser un SCDECI,

Considérant d'autre part la possibilité de faire appel à la cellule d'appui mise en place par l'AMPCV,

Il est proposé de passer une convention entre la commune et l'AMPCV pour bénéficier de l'accompagnement de celle-ci.

Le coût de la prestation s'élève à 1 400 € pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestation entre la commune et l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention et tous documents en relation avec ce dossier.

6- Questions diverses

• Espaces verts, Bâtiments, Voiries

Divers travaux / aménagement

Une relance va être faite à Vendée Expansion pour terminer les travaux d'aménagement des Parkings Demoiselle Génovette et Place de la Teinturerie.

Suez va également être relancé pour procéder aux réparations à la suite des dégradations commises lors d'une intervention rue Demoiselle Génovette.

Concernant les aménagements du Parking de la Cité et de la rue de la Garenne, une mise à jour devait être transmise à la suite de remarques faites par le conseil. Une relance auprès de Vendée Expansion va être faite.

Halle

Les entreprises étant fermées pour congés, le chantier a été arrêté durant 3 semaines. La pose de la charpente est prévue à compter du 15 septembre.

Lavoir

La communauté de communes du Pays de Mortagne va être relancée au sujet du problème d'eaux usées s'infiltrant au Lavoir.

- **Tourisme, Culture, Communication**

Divers

La municipalité de Mallièvre s'engage aux côtés de la municipalité de Treize-Vents à l'événement de la Joséphine 2025 à la suite de la proposition du conseil municipal de Treize-Vents. Une boucle de 5-6 km reliant les deux communes est envisagée et sera balisée par l'associations des 13 runners. Un départ groupé est prévu le dimanche 5 octobre.

La communauté de communes du Pays de Mortagne organise le lundi 2 mars 2026 une conférence intitulée « Transmission du patrimoine ». Il est demandé de prévoir un pot d'accueil et de prévoir une introduction par la commune.

Pavé

La prochaine réunion de commission est fixée le jeudi 11 septembre à 20h dans la salle du conseil pour élaborer les Pavé d'automne.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 H

✍ 14/10/2025

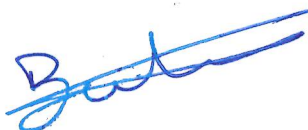
✍ 18/11/2025

✍ 20/01/2026

✍ 24/02/2026

Séance levée à 21h45

**Le Secrétaire de Séance,
Elisabeth BERTRAND**



**Le Maire,
Guillaume JEAN**

